

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE JIJEL
DAIRA D'ELANCER
COMMUNE DE DJEMAA BENI H'BIBI
NIF : 098518257002034

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et de délégation de service publics

Le président de l'APC de djemaa beni h'bibu informe l'ensemble des soumissionnaires par L'AVIS D'appel D' offre National Ouvert N°03/2025

paru dans les quotidiens national et LE (BOMOP)ou journaux électronique

- LA 1ere parution dans Le journal **AIN EL DJAZAIR** du 25/11/2025 en langue arabe-
- Le journal le **LA NOUVELLE REPUBLIQUE** du 25/11/2025 en langue français

Qu'a l'issue de l'analyse des offres relatives aux opération suivante :

Les marchés sont attribués provisoirement aux soumissionnaires cites ci Dessous :

Projet	Nom et prénom Et le NIF du soumissionnaire	Le montant corrigé en TTC (l'offre financière	Délais de réalisation	Note des notes technique	Les critères d'analyse
Aménagement et revêtement de la route reliant entre la mosquée el ferdousse – laghedir – akhrife vers lotta sur une longueur 1.1 KM	Entreprise de grand travaux publics et hydraulique BENYAHIA ABDERAHMANE 198143150096715	22 090 716,61 DA	03 mois	56/29	Qualifier techniquement et moins disant

NB : Conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi N°23-12 du 05/08/2023

Précisant les règles relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et de délégation de service publics

Les soumissionnaires ont un délai de 10 jours à partir de la 1 ère parution du présent avis dans les journaux nationaux ou journaux électronique ou (BOMOP) et le portail électronique des marchés publics pour formuler d'éventuels recours.

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi N°23-12 du 05/08/2023

Précisant les règles relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et de délégation de service publics

Les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités de se rapprocher auprès de la commune de djemaa beni habibi plus tard trois (03) jours à compter de la 1ere publication de l'attribution provisoire du marché dans les journaux nationaux ou journaux électronique ou (BOMOP) et le portail électronique des marchés publics

. LE P.APC